

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

TO/YH

Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Procès-verbal de la réunion du 18 juillet 2011

ORDRE DU JOUR :

Echange de vues avec une délégation de la Fédération agricole De Verband sur le projet d'une délocalisation partielle du Centre agraire en Allemagne

*

Présents : M. Eugène Berger remplaçant M. Carlo Wagner, M. Fernand Boden, M. Lucien Clement, M. Félix Eischen, M. Fernand Etgen, M. Claude Haagen, M. Henri Kox, M. Roger Negri, M. Gilles Roth remplaçant M. Raymond Weydert, M. Ben Scheuer

M. Jos Jungen, Directeur général, M. Henri Lommel, Président du Conseil d'administration du « De Verband Group »

M. Timon Oesch, Administration parlementaire

Excusés : M. Jean Colombera, M. Emile Eicher, M. Carlo Wagner, M. Raymond Weydert

*

Présidence : M. Roger Negri, Président de la Commission

*

1. Echange de vues avec une délégation de la Fédération agricole *De Verband* sur le projet d'une délocalisation partielle du Centre agraire en Allemagne

Après quelques mots de bienvenue, les responsables de la Fédération agricole *De Verband* expliquent qu'ils ont jugé utile, compte tenu des échos publics suite à la première réunion de la présente commission en date du 5 juillet 2011 au sujet du projet d'implantation de la production fourragère à Perl-Besch, de présenter leur point de vue à la commission parlementaire.

Dans son exposé, M. le Directeur général du « De Verband Group » suit de près les fiches d'une présentation *PowerPoint* détaillée transmise après la réunion aux membres de la commission.¹

Débat :

M. le Président note que la photo aérienne du site à Perl-Besch montre que ce terrain de 3,18 hectares n'est pas raccordé à la ligne ferroviaire longeant le site à l'Est et donne à considérer qu'un tel raccordement ne se laisse pas réaliser du jour au lendemain. Les responsables du *Verband* expliquent qu'ils n'entendent pas profiter des possibilités du transport ferroviaire. A l'heure actuelle, ce moyen de transport n'est pas compétitif. Ils se disent confiant que le moment venu rien ne s'opposera à réaliser un raccordement.

M. le Président continue en énumérant les avantages du port de Mertert. Il souligne, qu'à la différence du site à Perl-Besch, ces terrains sont déjà raccordés au réseau ferroviaire. L'orateur souhaite savoir pourquoi les responsables de la Fédération agricole ne se sont pas renseignés, au préalable de leur choix, de saisir l'opportunité se présentant en Sarre, sur la faisabilité de ce même projet à Mertert. Il souhaite en outre connaître l'étendue du caractère contraignant du compromis signé.

Les responsables du « De Verband Group » rappellent que ce n'est qu'en fin décembre 2010 qu'ils ont appris qu'un terrain sur ce site venait de se libérer, suite à l'abandon par une autre entreprise d'un projet à cet endroit. Ils ont alors pris une option sur ce terrain, s'écoulant le 30 juin 2011.

Afin d'exclure que cette occasion soit saisie par tout autre intéressé, le Conseil d'administration du *Verband* a décidé, le 20 juin 2011, de « tirer » cette option, décision qui a été communiquée par lettre recommandée à la « Saarland Bau und Boden Projektgesellschaft » (*SBB*). L'acte notarié reste à faire, un rendez-vous n'a pas encore été fixé. Les possibilités s'offrant à Mertert ont été examinées entre 1999 et 2002. Le résultat de ces négociations a été négatif. Depuis, ce site ne figurait plus parmi les options réalistes. En effet, à l'époque une parcelle sur ce site avait été identifiée comme emplacement possible, mais les responsables de Luxport S.A. ont jugé le risque pour leur client principal, émanant d'oiseaux attirés par une production fourragère à cet endroit, comme trop élevé. La contamination par des excréments de volaille de l'acier stocké et destiné à la galvanisation aurait risqué d'entraver la qualité de l'acier galvanisé. Toutefois, un terrain plus éloigné leur a été proposé dans cette zone et le *Verband* a entamé l'élaboration d'un projet. Ce projet a échoué en raison de la décision d'y construire une station d'épuration et le souhait d'agrandir la zone affectée aux réservoirs de la Tanklux S.A.. Ce dernier revirement aurait signifié que l'infrastructure projetée serait tombée sous l'application du régime des normes dites « Seveso », de sorte que ce projet a été définitivement abandonné.

M. le Président insistant sur d'éventuelles possibilités dans la vaste zone portuaire de Mertert, la délégation du *Verband* informe la commission parlementaire qu'ils ont décidé de rouvrir le dossier d'une éventuelle implantation au port de Mertert. Une première réunion à ce sujet aura lieu lundi prochain, c'est-à-dire dès le retour de congé de la directrice de Luxport S.A., la société commerciale du port. En effet, une nouvelle opportunité s'offre dans la zone portuaire et une pré-étude de faisabilité sur ce terrain vient d'être réalisée par le bureau d'études engagé par le *Verband*. La situation au port a changé du fait du recul du besoin en surfaces de stockage d'ArcelorMittal. Les responsables du *Verband* soulignent qu'ils ont un préjugé favorable pour une installation au port de Mertert.

¹ Transmis du 21 juillet 2011

Les intervenants de tous les groupes parlementaires représentés tiennent à saluer ce dernier revirement, de sorte que le débat se porte sur d'autres questions comme les coûts d'exploitation potentiellement plus élevés d'une implantation sur deux sites, le plan de financement de ces infrastructures, etc..

Il est rappelé qu'indépendamment du site de production projeté au bord de la Moselle, la réalisation du nouveau Centre agraire ira de pair avec une réduction du nombre des sites exploités par le groupe. Quatre sites seront abandonnés au profit du nouveau Centre agraire (Mersch, Angelsberg, Ettelbruck, Roost). Les infrastructures projetées seront financées pratiquement intégralement à partir des propres moyens du *Verband*, même si un financement intermédiaire devra être organisé. L'excellente capitalisation de la Fédération agricole résulte de sa vente de ses terrains sis à Luxembourg-Gasperich. La construction séparée de l'infrastructure de production sur un autre site se traduira effectivement par un coût d'investissement plus élevé, l'impact négatif sur les coûts d'exploitation ultérieurs est toutefois néant voire insignifiant, cette activité autonome ne permettant peu ou pas de synergies avec les autres activités du groupe. Le coût d'investissement plus élevé de l'installation à Perl-Besch (D) par rapport à celui de la même infrastructure à Colmar-Berg (L) résulte surtout de la construction d'un silo d'une capacité bien plus élevée, ce choix permettant l'abandon des silos loués à Metz (F).

Des députés notent que d'un point de vue logistique et de coûts de transport, la volonté des saisir l'occasion d'un site de production au bord d'une voie navigable est compréhensible, de sorte qu'il leur semble d'autant plus incompréhensible que le Conseil d'administration du *Verband* n'a pas cherché à trouver au préalable l'appui des décideurs politiques afin de trouver une issue nationale à ce dossier, d'autant plus que le *Verband* bénéficie d'une série d'avantages au Luxembourg ; il est entre autres renvoyé aux terrains mis à disposition à Colmar-Berg. Le concept politique derrière ce soutien constant apporté au *Verband* est rappelé : l'intérêt national non seulement de maintenir une production fourragère au Luxembourg, mais d'accroître de manière générale la plus-value créée par le secteur agricole par la promotion d'une transformation de la production primaire au pays même.

Un député tient à énumérer une série de désavantages probables d'une installation en Allemagne (fiscaux, réglementaires, fermeture des frontières en situation de crise, perte de soutien public et politique luxembourgeois, ...).

Suite à des questions afférentes, il est précisé que l'analyse des avantages en termes de coûts de transports réalisée se base sur les données microéconomiques actuelles du *Verband*. Il ne s'agit pas d'une analyse scientifique incluant des aspects comme l'impact sur l'expulsion annuelle de CO₂. La majeure partie de l'avantage-coût du site de Perl-Besch résulte de la livraison directe des matières premières par voie fluviale.

Donnant à considérer qu'en fin de compte l'argument prix est primordial pour les exploitants agricoles, des questions critiques des parlementaires visent le concept sous-jacent du *Verband* : la conquête d'une plus grande part de marché hors du Grand-Duché. Il est renvoyé à des exemples de projets commerciaux semblables dans le secteur agro-alimentaire se soldant par des échecs. La différence fondamentale entre le potentiel existant dans une région et la conquête effective de ces clients potentiels est soulignée, comme la nécessité de fidéliser et de veiller aux intérêts des clients existants. Les responsables du *Verband* rappellent que malgré leur production au Luxembourg leur part de marché au pays n'est que de 47% et que l'argument prix est justement la raison principale pour une installation aux bords de la Moselle. 46% du marché fourrager luxembourgeois est tenu par des concurrents étrangers dont la structure de coûts est plus avantageuse. Le risque d'une éventuelle interruption momentanée de l'approvisionnement en situation de crise n'est pas un argument intéressant le client individuel. Les orateurs soulignent qu'ils connaissent le marché de la Grande-Région. D'ores et déjà la moitié de leur chiffre d'affaires total est

réalisée dans les régions frontalières. Le potentiel de croissance se trouve sur ces marchés externes. Jusqu'à présent, la croissance y réalisée résulte largement de la reprise de concurrents.

Cette politique volontariste de croissance soulève des questions quant à la structure du *Verband*, voire si la forme commerciale d'une coopérative est encore adaptée pour une entreprise d'une telle envergure. 13 caisses Raiffeisen, 35 coopératives agricoles locales et quelque 123 personnes privées sont membres de la coopérative. Les membres des deux premières catégories ont à chaque fois une participation de 2.500 euros. Les personnes privées peuvent acquérir au maximum 20 parts, ce qui n'influence toutefois pas leur droit de vote (un membre, une voix). Ils ne peuvent devenir membre au Conseil d'administration que s'ils exercent le métier d'agriculteur. La sortie d'un membre ne lui donne droit qu'à sa part initialement versée. La participation des membres est rémunérée en fonction du chiffre d'affaires réalisé.² La structure d'une coopérative se montre effectivement peu adaptée pour la réalisation de certaines activités ou formes de coopération commerciales ou industrielles. La coopérative fonctionne donc davantage comme une *Holding* d'activités, qui elles sont organisées sous la forme juridique de sociétés à responsabilité limitée, voire de sociétés anonymes. Ces filiales sont gérées dans un esprit commercial. L'esprit entrepreneurial de l'ensemble reste toutefois imprégné de la philosophie coopérative qui est d'apporter une rémunération à leurs associés tout en apportant une réelle plus-value au monde agricole. Les jeunes exploitants et les grandes entreprises agricoles qui investissent encore dans leurs exploitations appuient cette décision du Conseil d'administration de saisir l'occasion de s'offrir un site de production sis au bord de la Moselle. Les critiques émanent surtout de l'ancienne génération, en raison également de rancunes résultant de la période de l'occupation allemande.

Quant aux aides publiques perçues dans le cadre de la loi agraire, il est rappelé que celles-ci se limitent, sous réserve du respect de certains critères minimaux, à ce qui a trait à la transformation de la production agricole primaire, concrètement donc à l'usine fourragère. L'idée que les clients des magasins hobby et jardin bénéficient indirectement d'un subventionnement est rejetée de manière catégorique.

Plusieurs intervenants s'interrogent sur la politique de communication dont a fait preuve le Conseil d'administration dans ce dossier. La façon de procéder aurait non seulement nui à l'image du *Verband* lui-même, mais également à la réputation du secteur agricole luxembourgeois dans son ensemble.

La délégation du *Verband* concède que la communication vers l'extérieur, suite à la décision prise le 20 juin 2011, était malencontreuse. L'accord de ne communiquer sur cette décision qu'après une entrevue avec les ministres compétents n'a pas été respecté par tous les concernés, de sorte que la nouvelle a finalement été colportée de manière incontrôlée par les médias et a donné lieu à toutes sortes de spéculations. L'effet surprise de cette nouvelle était également dû à la volonté des responsables d'éviter qu'une réflexion micro-économique sérieuse et une décision objective soient sabordées dès le départ par des ingérences, voire des pressions de l'extérieur motivées par des raisonnements étrangers à la logique entrepreneuriale.

Les responsables du *Verband* tiennent toutefois à préciser qu'ils ont, mi-avril 2011 déjà, donné mission au responsable désormais démissionnaire du projet « Centre agraire » d'informer les ministres compétents qu'ils étaient en train d'examiner la faisabilité d'une installation de la production fourragère à Perl.

² L'ordre de grandeur cité est de 2 à 8 %.

Les orateurs soulignent que leurs relations avec les ministres compétents sont bonnes. Le dialogue n'a pas été rompu, au contraire, les discussions sont même intensives et portent actuellement surtout sur une éventuelle alternative se présentant dans la zone portuaire de Mertert. Ces discussions ne sont pas des négociations « alibi ». L'intérêt est réel. La surface nécessaire semble (devenir) disponible, la seule préoccupation étant le risque que les procédures d'autorisation à Mertert ne soient sensiblement plus longues que celles à Perl. La seule critique qu'ils acceptent volontiers, est qu'ils n'ont pas une nouvelle fois, en 2010, lors des grandes discussions autour de la recherche d'un site pour le nouveau Centre agricole, relancé la discussion sur une implantation dans la zone portuaire de Mertert. Ils rappellent qu'à l'époque le besoin en surface pour cette fabrique était à peu près identique qu'aujourd'hui.

M. le Président clôt cet échange de vues en souhaitant d'être tenu au courant de l'évolution des négociations avec les responsables du port de Mertert et en exprimant le soutien de la commission parlementaire à l'aboutissement des efforts visant à trouver une issue nationale à ce dossier.

Luxembourg, le 5 août 2011

Le Secrétaire,
Timon Oesch

Le Président,
Roger Negri